



## **LEGENDE**

## ZONES

- UA - Zone urbaine ancienne
  - UB - Zone agglomérée à dominante pavillonnaire
  - UI - Zone d'activités économiques
  - 1AU - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitation
  - 2AU - Zone d'urbanisation à long terme à vocation principale d'habitation
  - A - Zone agricole
  - N - Zone naturelle

-  Emplacement réservé (Art. L123-1-5 V -  
Nouv. art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)
  -  Secteur comportant des OAP (Art. R123-3-1 -  
Nouv. art. R151-6 du Code de l'Urbanisme)
  -  Espaces Verts Protégés (Art. L123-1-5 3° II -  
Nouv art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)

## **Autres éléments protégés (Art. L123-1-5 3° II - nouv art. L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)**



## Plantations à réaliser au

- Règles architecturales particulières
  - ★ Elément du patrimoine bâti à protéger

## INFORMATIONS

  - Construction existante absente du cadastre (implantation approximative)
  - Cours d'eau
  - Limite communale

N°	Vocation	Bénéficiaire	Superficie
ER 1	Création d'un bassin de rétention à Sennevières	Commune	4 920 m <sup>2</sup>
ER 2	Aménagement de l'entrée de village de Sennevières et de l'accès à la zone 2AU	Commune	412 m <sup>2</sup>
ER 3	Aménagement paysager autour du château d'eau	Commune	320 m <sup>2</sup>
ER 4	Aménagement des berges de la mare de Chèvreville, d'un espace vert et d'un parking paysager	Commune	2 012 m <sup>2</sup>
ER 5	Aménagement du fossé d'évacuation des eaux de la mare de Chèvreville	Commune	1 255 m <sup>2</sup>

